

Questions orales

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Cette nouvelle société sera-t-elle en mesure d'assurer l'approvisionnement en pétrole des Maritimes? Sera-t-elle à même de passer certains accords avec Petro-Canada afin d'éviter que ne se reproduisent des exactions peu scrupuleuses, auxquelles se livrent de gros bonnets comme Exxon et les valets canadiens à sa solde Imperial Oil?

M. MacKay: Lisez le bill.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, je crois que la Société de l'énergie des Maritimes sera extrêmement précieuse pour la région du même nom et pour l'ensemble du pays. Elle vise à substituer une action concertée et collective à l'ancienne politique du laisser-aller. A mon avis, puisque comme la société collaborera avec trois provinces et avec le gouvernement fédéral, il lui sera effectivement possible d'assurer l'approvisionnement énergétique des Maritimes et de tableur davantage sur les sources d'énergie dont disposent ces provinces. Les Maritimes deviendront moins vulnérables et moins tributaires du pétrole étranger.

Comme le savent les députés, le pétrole d'importation sert à produire de l'électricité dans les Maritimes. Je crois que la Société de l'énergie des Maritimes libérera, dans un certain temps, ces provinces des aléas du pétrole importé.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire pour finir ce piteux tableau.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles.

LES DÉTOURNEMENTS DE PÉTROLE—ON DEMANDE SI LE
MINISTRE ÉTAIT AU COURANT

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre a affirmé à la Chambre vendredi dernier qu'il ignorait tout du détournement par Exxon de quelque 25,000 barils par jour de pétrole vénézuélien destiné au Canada. Le journal de samedi rapporte cependant la réaction suivante de la compagnie Imperial Oil:

Un porte-parole de la compagnie a affirmé qu'un haut fonctionnaire du ministère de l'Énergie était au courant du plan le 24 janvier, tout comme l'Office national de l'énergie.

Voilà qui vient contredire absolument la déclaration du ministre qui a affirmé n'avoir rien su de cette affaire avant le 8 février. Étant donné le caractère très grave de cette contradiction apparente, le ministre a-t-il cherché à savoir quel haut fonctionnaire avait obtenu cette information? S'il le sait, ce fonctionnaire a-t-il été muté puisque c'est vraiment le comble de l'incompétence que de ne pas avoir communiqué une information aussi importante au ministre pendant deux semaines entières?

Des voix: Bravo!

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ministre d'État chargé de la Science et de

la Technologie): Monsieur l'Orateur, je crois que le député dramatise la situation en attachant aux allégations rapportées dans la presse plus d'importance qu'elles n'en méritent. Sauf erreur, il y aurait eu des discussions préliminaires concernant la possibilité de manœuvre de détournement. Il se peut fort bien que des renseignements à ce sujet aient été transmis à mon ministère.

Le député a raison de dire que le 24 janvier, une lettre a été envoyée, par la société Imperial Oil, je crois, à l'Office national de l'énergie, au sujet d'un plan de détournement—ou une note quelconque à ce sujet. Mais comme le sait sans doute également le député, l'Office national de l'énergie est un organisme indépendant, qui prend ses décisions lui-même et qui fait appel à ses propres conseillers sur ces questions. Par exemple, rien n'oblige l'Office national de l'énergie à me demander mon avis sur cette question ou à me demander d'autoriser une telle mesure; il ne l'a d'ailleurs pas fait.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, étant donné que l'Office national de l'énergie n'est pas uniquement un organisme de réglementation puisqu'aux termes du mandat que lui confère la loi il doit conseiller le ministre sur les questions énergétiques, on s'attendrait qu'il y ait une liaison constante entre l'Office et le bureau du ministre afin que celui-ci soit au courant de ce qui se passe. Étant donné qu'une réduction de 25,000 barils par jour dans notre approvisionnement constitue une grave menace pour le bien-être des Canadiens, comment le ministre peut-il expliquer que ces renseignements qui ont été communiqués non seulement à un haut fonctionnaire, mais aussi à l'Office national de l'énergie, ne lui soient pas parvenus? Ou quelqu'un a gravement manqué à son devoir ou le ministre gère mal son ministère.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Les deux.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, le député fait allusion à des renseignements dont l'Office national de l'énergie aurait eu connaissance. Cela n'est pas évident du tout. Ce n'est qu'au cours des dernières heures que j'ai pu prendre moi-même connaissance de ces renseignements précis. On parlait de 25,000 barils par jour. Ce n'est pas du tout ce qui est mentionné. Il ressort de l'examen de cette soumission une réduction de l'ordre de 10,000 barils par jour. Je n'en ai rien su avant le jeudi 8 février, jour où une délégation d'Imperial Oil est venue me voir et m'a soumis ce projet relatif à une réduction de 25,000 ou 30,000 barils par jour. C'est la première fois que j'en ai entendu parler. Je leur ai dit que c'était absolument inacceptable. C'était le jeudi 8 février.

● (1450)

LA REPRÉSENTATION DU MEER AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ DE
L'ÉNERGIE DES MARITIMES

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Merci, monsieur l'Orateur. Ma question concerne la Société de l'énergie des Maritimes. Le MEER va-t-il être représenté à la Société de l'énergie des Maritimes récemment créée, et l'aide financière promise par le gouvernement fédéral suffira-t-elle à réduire ou stabiliser le coût de l'énergie électrique dans les Maritimes?